

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

**Etaient présents :** M. BACCI Jean, Mme SANTACREU Anne Marie, M. RIBOULET Gilbert, M. GENIO Giovanni, Mme GENIO Ghislaine, Mme GUTTIN Arlette.

**Absents excusés :** M. CAILLEUX Marc (pouvoir à Mme SANTACREU Anne-Marie), Mme MAROTZKI Marie Hélène (pouvoir à Mme GUTTIN Arlette).

**Absents :** Mme GHESQUIER Corinne, M. HERRIOU Jean-Pierre, M. DELIGNY Franck.

**Secrétaire de séance :** Mme SANTACREU Anne Marie.

Quorum atteint.

Début de séance à 18h.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une autre délibération à l'ordre du jour, celle-ci s'étant imposée en dernière minute (convention de mise à disposition présentée en dernier point de l'ordre du jour).

### **DELIBERATIONS :**

#### **1\* Modification simplifiée du PLU :**

Cette modification n°1 par voie simplifiée a été engagée par arrêté municipal n°18-36 du 13 juin 2018.

Elle concerne une modification partielle du projet présenté par la Bastide du Calalou dans le cadre de son extension définie au PLU par le zonage Ut.

Ce dossier de modification simplifiée sera mis à la disposition du public en mairie du 23 juillet 2018 au 24 août 2018.

Un registre pourra recueillir les observations des personnes venues consulter ce dossier.

Affichage de la procédure de consultation en mairie, sur panneaux communaux, site internet de la commune. Avis inséré dans un journal diffusé dans le département.

A l'issue de cette procédure, un bilan sera présenté devant le Conseil municipal, qui délibèrera et approuvera le projet éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Après délibération le Conseil vote ces dispositions par : 6 voix pour, 0 contre, 2 abstentions.

#### **2\* Demande d'une aide auprès de l'Agence de l'eau pour la restauration du réseau d'assainissement et d'eau potable.**

Sur les conseils de l'Agence de l'eau, la commune lancera la construction de la nouvelle station d'épuration en 2019 (11<sup>ème</sup> programme).

Suite aux dernières conclusions du bureau d'études chargé de la réactualisation du schéma directeur d'assainissement nous sollicitons une aide sur le 10<sup>ème</sup> programme afin de restaurer le réseau d'assainissement suivant les 4 premières priorités de travaux conseillées.

Lorsque ces travaux coïncideront avec des travaux nécessaires de restauration du réseau d'eau potable (conduites vieilles de 50 ans), cette intervention commune aux 2 réseaux permettra d'en abaisser le coût.

**Coût estimé :** 332 311 € TTC

#### **Plan de financement :**

Réseau d'assainissement : 177 320 € HT

Réseau d'eau potable : 99 606 € HT

#### **Plan de financement prévisionnel :**

**Agence de l'eau :** 19 990 € (50 % sur réseau programme économie d'eau)

17 887 € (30 % réhabilitation des réseaux d'eau)

53 196 € (réseau d'assainissement)

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| <b>Conseil départemental :</b> | 120 000 € |
| <b>Commune :</b>               | 65 853 €  |
| <b>TVA :</b>                   | 55 385 €  |

Le Conseil municipal vote à l'unanimité cette demande d'aide financière indispensable à la commune pour engager ces travaux et donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

### **3\* Demande de subvention au Conseil départemental pour la restauration du réseau d'eau et d'assainissement.**

La commune de Moissac-Bellevue sollicite l'aide sous forme de subvention au Conseil départemental pour la restauration de son réseau d'eau et assainissement, subvention qui viendra en complément de celle de l'Agence de l'eau.

**Le plan de financement est :**

**Réseau d'assainissement :** 177 320 € HT

**Réseau d'eau :** 99 606 € HT

**Plan de financement prévisionnel :**

**Agence de l'eau :** 91 073 € (32,9 %)

**Conseil départemental :** 120 000 € (43,3 %)

**Commune :** 65 853 € (23,8 %)

**TVA :** 55 385 € (20 %)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande d'aide financière indispensable à la commune pour engager ces travaux, et donne pouvoir au maire pour signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

### **4\* Fonds de concours de la CCLGV.**

Dans le cadre du règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de communes dont Moissac-Bellevue est l'une de ses communes membres, et considérant que la commune de Moissac-Bellevue a le projet de réhabiliter ses réseaux d'assainissement et d'eau potable pour un montant de 276 926 € HT une demande d'attribution du fonds de concours (explicative et justificative) est adressée à la CCLGV.

Après les aides allouées par le Conseil départemental et l'Agence de l'eau, il reste à la charge de la commune 65 853 € HT. L'apport du fonds de concours allègerait ainsi le coût supporté par la commune.

Le Conseil municipal approuve cette démarche à l'unanimité.

### **5\* Adhésion au SYMIELECVAR de 2 nouvelles communes.**

Deux nouvelles communes, Fayence et Montauroux, ont souhaité adhérer au syndicat SYMIELECVAR. Les autres communes adhérentes doivent entériner par délibération de leur Conseil municipal leur accord à cette adhésion.

Le Conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cet accord.

### **6\* Règlement européen général sur la protection des données personnelles (RGDP).**

Ce règlement approuvé par le Parlement européen remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés. Il unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états européens.

Un délégué à la protection des données (DPD ou DPO data protection officer) sera nommé et aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation de ce délégué et autorise le maire à signer les pièces relatives à cette désignation.

**7\* Souscription de parts sociales au profit d'une société coopérative d'intérêt collectif « Caractères libres ».**

Ce sujet avait été évoqué en questions diverses lors du précédent conseil. Un changement de statut, en société coopérative d'intérêt collectif, permettra la survie de la librairie « Caractères libres » à Aups.

L'intérêt culturel de ce projet ayant été validé, la commune propose de prendre 5 parts fixes à 20 € l'unité, sachant qu'une personne égale une voix dans l'instance dirigeante de la future SCI.

Le Conseil municipal approuve cette décision et autorise le maire à signer les pièces relatives à cette décision.

**8\* Mise à disposition d'un personnel.**

Suite à l'arrêt maladie prolongé de la secrétaire de mairie de Châteauvert, la prise en charges des tâches administratives et comptables n'est pas assurée. Par solidarité, tout en respectant le Code général des collectivités territoriales et les lois qui traitent de cette situation, la commune de Moissac-Bellevue permet ponctuellement de mettre à disposition un agent administratif.

Cette disposition est soumise par la commune de Moissac-Bellevue à la commission administrative paritaire, accompagné de l'accord écrit de l'agent concerné.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité et autorise le maire à signer toutes pièces nécessaires à ces démarches.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Point de procédure sur la déclaration de projet : parc photovoltaïque**

Monsieur le maire informe les membres du Conseil du développement des démarches quant au point de procédure sur la déclaration de projet du parc photovoltaïque. Après présentation du rapport, réponse du Préfet, nouvel entretien de M. Bacci avec le Préfet au cours duquel un rapport circonstancier élaboré par le Cabinet Begeat et l'opérateur Urbasolar a été à nouveau détaillé, expliqué (justifiant le projet et son zonage), une réponse plus satisfaisante est vivement souhaitée.

**Résiliation de bail et nouveau bail :**

Monsieur Alex Hermant demande la résiliation du bail de location d'un petit jardin communal. Il souhaite qu'un nouveau bail en des termes identiques soit accordé à son ex-épouse, elle aussi domiciliée à Moissac-Bellevue.

Le Conseil ne s'oppose pas à cette disposition.

**Pour information :**

Le Point Infos sera ouvert du 1<sup>er</sup> juillet du 30 août 2018 de 9h à 12h30 et de 16h à 20h, du lundi au vendredi. L'accueil sera assuré par un « saisonnier » mis à disposition par l'Office de tourisme intercommunal : Robin Servant.

**Projet soumis à la réflexion :** la possibilité d'organiser (Association MSL en partenariat avec la municipalité), une soirée dansante pour la St Valentin 2019.

A réfléchir et étudier.....

**Fin de la séance à 20h.**